MANIFESTE

Fauconnerie : la seule et authentique définition

Venativus cum avibus semper

le 29 avril 2017

L'Association de fauconnerie du Québec (AFQ) a récemment été fondée afin de regrouper les chasseurs au vol québécois, à savoir ceux qui pratiquent l'art de la fauconnerie.

La chasse au vol, plus généralement appelée fauconnerie, est l'art de capturer une proie sauvage dans son milieu naturel à l'aide d'un rapace dressé. C'est la définition de la *North American Falconers Association* (NAFA) et de l'*International Association for Falconry and Conservation of Birds of Prey* (IAF), organisations de fauconnerie auprès desquelles l'AFQ est affiliée. C'est aussi la définition de l'Association nationale des fauconniers et autoursiers français (ANFA), et celle des regroupements de fauconnerie de quelques 80 pays à travers le monde.

Ainsi, un fauconnier, selon la définition universellement acceptée de la fauconnerie, est un chasseur, un chasseur au vol. Et pas autre chose.

Il est souligné ici que l'AFQ est partenaire de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs (FédéCP), qui est une organisation défendant les droits des chasseurs au Québec.

Ainsi donc, les personnes qui possèdent des oiseaux de proie, mais qui les utilisent pour autre chose que la chasse, ne sont pas, selon la définition reconnue de la fauconnerie, des fauconniers. Ceux qui donnent des spectacles d'oiseaux de proie et ceux qui utilisent des rapaces pour l'effarouchement d'oiseaux nuisibles et/ou la gestion du péril aviaire ne font pas de la fauconnerie, et ne peuvent donc pas se considérer comme des fauconniers. Un fauconnier, nous le répétons, est un chasseur – un chasseur au vol.

Est-ce qu'un cocher qui conduit une calèche pour son travail fait de lui un cavalier, quelqu'un qui possède son propre cheval et qui l'utilise pour un sport équestre ? Est-ce qu'un douanier qui utilise, pour sa profession, un chien renifleur pour la détection des matières interdites fait de lui automatiquement un cynophile qui possède un chien pour des fins récréatives ?

Bien entendu, quelques professionnels de l'effarouchement pratiquent également la chasse au vol, et dans le contexte *chasse*, ils sont donc aussi des fauconniers au sens propre, mais lorsque ce n'est, le plus souvent, pas le cas, lorsque le technicien qui utilise un oiseau de proie à des fins commerciales ne possède pas personnellement un rapace employé pour la chasse, il ne peut être considéré comme un fauconnier. De ce fait, il ne peut se présenter en tant que fauconnier.

La fauconnerie étant clairement définie par les organisations de fauconnerie sur la scène nationale et internationale, nous nous insurgeons contre le fait que de nombreux manipulateurs d'oiseaux de proie s'affichent en tant que fauconniers. Pour rappel, et une fois pour toute, seul un chasseur au vol, celui qui dresse et qui chasse avec son oiseau de proie du gibier dans son milieu naturel, est un fauconnier.

Nous tenons à préciser, pour éviter toute méprise, que le sujet du présent manifeste n'aborde aucunement les éléments relatifs à l'utilité ou la légitimité de ces activités commerciales qui utilisent des techniques empruntées à la fauconnerie – notre propos, ici, se fonde uniquement et simplement sur l'importance du respect rigoureux de la définition de la fauconnerie, avec, pour corollaire, l'emploi correct du terme « fauconnier ».

C'est ainsi que nous, membres de l'AFQ, nous nous insurgeons contre cette affligeante mode qui vise à usurper l'authentique terme de « fauconnier », et qui, par le fait même, crée des confusions au niveau du public. En effet, et malheureusement, de plus en plus, au rythme où vont les choses, dans l'esprit de monsieur et madame tout-le-monde, la « fauconnerie » – ce sont les faucons repoussant les goélands hors des dépotoirs ; ce sont les buses qui se font prendre en photo sur le poing des enfants après les exhibitions… Nous ne pouvons l'accepter.

Nous estimons que ceux qui galvaudent ainsi le terme « fauconnier » sont les premiers responsables de cette méprise et, comme mentionné ci-dessus, contribuent à faire perdurer ces malentendus, au détriment, par ricochet, du développement de la fauconnerie au Québec. Au point tel que cette confusion déteint même, au niveau réglementaire, sur l'intitulé du permis provincial « de fauconnier » qui est délivré à toute personne qui désire garder un oiseau de proie en captivité, pour une raison ou une autre, et, il sied de le préciser, le plus souvent pour autre chose que la pratique de la fauconnerie…

Pour étayer davantage notre position, il sied de souligner qu'en 2010, l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a inscrit la fauconnerie sur la liste du Patrimoine culturel immatériel de l'humanité (Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel) sur la base, là encore, de la définition : « Art et activité traditionnels consistant à capturer, dresser et faire voler des oiseaux de proie pour attraper du gibier dans son environnement naturel »[1]. Pour Patrick Morel, président de l'Association des fauconniers belges Club Marie de Hongrie, ancien président de l'IAF et auteur du monumental ouvrage *L'art de la fauconnerie* (2013), en fonction de la définition retenue par l'UNESCO pour l'inscription de ce patrimoine humain vivant : « C'est donc un mode de chasse qui est mis en avant, clairement distinct des activités non cynégétiques, comme les spectacles, utilisant aussi des oiseaux de proie. »[2]

En outre, suivant Abel Boyer, co-fondateur de l'ANFA, « Ne devront venir à la fauconnerie que les vrais sportifs, ceux dont l'avidité se satisfait de peu, qui ne voient pas en la chasse un passe-temps lucratif, mais un agrément véritable auquel ils savent consentir quelques sacrifices ». Et d'ajouter « Ainsi, la fauconnerie est-elle un sport, non un métier dont on puisse espérer des profits ; elle ne s'adresse qu'aux esprits cultivés, aux amoureux de la tradition, aux chasseurs poètes, amis de la beauté. »[3]

Pour Félix Rodriguez de la Fuente, naturaliste espagnol et fauconnier de renom, « La chasse au vol est ''l'art de capturer un gibier sauvage dans son milieu naturel avec un oiseau de proie affaité (dressé) à cet effet''. Cette phrase qui peut ressembler à un truisme contient toutes les conditions pour pouvoir s'intituler fauconnier : C'est ainsi, par exemple, que les démonstrations publiques de vol de rapaces dressés ne sont pas plus de la fauconnerie que le tir aux clays [*pigeons d'argile*] n'est de la chasse. »[4]

Selon le Cheikh Zayed bin Sultan, initiateur de la première conférence internationale sur la fauconnerie et la conservation (1976), « Comme pour tous les arts, la fauconnerie est mieux pratiquée par ceux qui le font bien, ceux qui ont le don de comprendre ce qu'est la fauconnerie. Elle n'est pas pour ceux qui en feront une exhibition ou la tournerait en gain commercial, c'est un sport de terrain raffiné et seulement ceux qui s'y dévouent suffisamment peuvent y rendre justice, malgré les difficultés pour l'atteinte de succès véritables et continus sur le terrain. Car c'est ainsi que les talents et les compétences d'un fauconnier doivent être jugés. » (*traduction libre*)[5]

Et d'après Gilles Nortier, « Les associations nationales, tout comme l'IAF au rang international, ont pour premier mandat statutaire de représenter et de défendre la pratique de la chasse au vol. … les fauconniers amateurs versent une cotisation annuelle, non seulement à leur association nationale, mais aussi à l'IAF, afin que leurs intérêts soient défendus. Ce faisant, ils attendent que leur passion pour la chasse au vol ne soit pas menacée et qu'ils puissent continuer à voler leur oiseau sans être inquiétés. Il serait faux de penser qu'ils puissent accepter cet effort si ce devait être pour soutenir et défendre les intérêts d'activités commerciales dérivées. »[6]

---

[1] www.unesco.org/culture/ich/fr/decisions/11.COM/10.B.15?dec=decisions&ref_decision=11.COM
[2] www.lalibre.be/actu/planete/la-fauconnerie-ce-patrimoine-51b72e0be4b0de6db974af8c
[3] Boyer, A. & Planiol, M. 1948. Traité de fauconnerie et autourserie. Pages 34 et 95.
[4] http://users.belgacom.net/Mariae-Burgundiae/fr/questce.html
[5] Bin Sultan, A. 1976. International Conference on Falconry & Conservation.
[6] Nortier, G. *in* Morel, P. 2013. L'art de la fauconnerie. Page 402.

En fait, Gilles Nortier expliquait que l'IAF, qui regroupe quelques 80 clubs [*maintenant 105 clubs*] de chasseurs au vol à travers le monde, associations qu'elle représente auprès des grandes instances internationales (dont l'IUCN, la CITES, TRAFFIC, etc.), a refusé d'ajouter à son objectif statutaire de représentation de la fauconnerie celle d'activités annexes ou dérivées.

Pour nous à l'AFQ, et il s'agit ici d'une sérieuse préoccupation, il importe que les différentes associations de fauconnerie prennent les mesures idoines pour bien différencier la chasse au vol des activités commerciales employant des oiseaux de proie. Aujourd'hui, seulement au Québec, en regardant le nombre de permis délivrés dits « de fauconniers » *versus* les permis de chasse au petit gibier à l'aide d'un oiseau de proie (ce permis de chasse spécifique à la fauconnerie étant le meilleur indicateur du nombre de chasseurs au vol au Québec), il apparaît qu'il y a, sur le territoire québécois, à partir de ces chiffres, six fois plus d'utilisateurs d'oiseaux de proie *non-fauconniers* que de chasseurs au vol. Et ce facteur est certainement conservateur étant donné que plusieurs agents des compagnies utilisant des rapaces opèrent sous le couvert du permis de la société, mais se présentent, tout de même, individuellement, comme des « fauconniers ».

L'art de la fauconnerie est une discipline difficile. Elle implique un dévouement et une humilité exceptionnelle de la part de ses pratiquants. C'est un art de chasse qui ne peut pas être confondu avec les activités commerciales qui exploitent des oiseaux de proie, même si elles emploient des techniques de conditionnement empruntées à la fauconnerie.

Bien entendu, la fauconnerie est un art de chasse qui impressionne, qui fait rêver, qui, sans manquer, interpelle beaucoup de gens, mais très peu de personnes sont pleinement disposées à se consacrer à la chasse au vol, car il s'agit d'une passion qui est très exigeante. Le plus souvent, pour ne pas dire quasiment tout le temps, ceux qui s'y hasardent précipitamment ou sans l'inestimable encadrement fourni par l'apprentissage avec mentor, abandonnent rapidement, et inéluctablement, ce sport qui requiert beaucoup d'efforts et de sacrifices. Par ailleurs, et cela est particulièrement révélateur, la grande majorité des animateurs de spectacles de rapaces et des opérateurs d'oiseaux de proie pour l'effarouchement, le jour qu'ils quittent leurs boulots, ne deviendront pas fauconniers, ne pratiqueront pas la chasse au vol.

Ce qui explique, qu'invariablement, partout au monde, les chasseurs au vol sont peu nombreux.

Ceci étant, considérant le faible nombre de fauconniers, il est tentant, nous avons pu le remarquer, même pour une association de fauconnerie, de considérer les professionnels exploitant des oiseaux de proie comme des « fauconniers », afin notamment « d'augmenter » le membership, croyant à tort, qu'ainsi, le poids du regroupement sera plus conséquent.

En fait, nous à l'AFQ, sommes de l'avis que cet amalgame est périlleux et ne contribue absolument pas à consolider le contexte dans lequel la fauconnerie évolue, bien au contraire.

Nous sommes particulièrement préoccupés par ce type de dérapage qui pourrait potentiellement se présenter, et souhaitons que les organisations de fauconnerie, dont celles qui jouent un rôle fédérateur sur la scène internationale, s'attachent hardiment au respect strict de la définition de la fauconnerie et continue de veiller scrupuleusement à ce que la fauconnerie qu'elles représentent se cale fidèlement sur la définition reconnue de la fauconnerie.

Ainsi, l'AFQ, tout comme cela l'a clairement été clarifié par l'IAF et plusieurs autres regroupements de fauconniers, demande à ce que les utilisateurs d'oiseaux de proie qui ne chassent pas avec leurs rapaces, qui ne pratiquent pas la fauconnerie, cessent de s'afficher comme des fauconniers, car un fauconnier est un chasseur au vol. Ceci est notre Credo.

(Dans ce document, le masculin englobe les deux genres et est utilisé pour alléger le texte)